



IRISUP[▲]
CFA

Projet du CFA IRISUP

2 0 1 3

2 0 1 7



SOMMAIRE

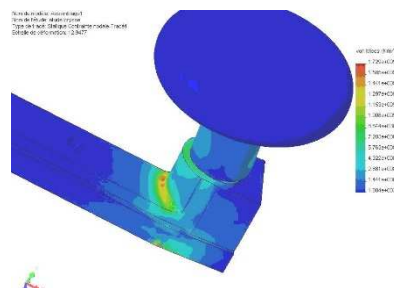


Préambule

Présentation du CFA IRISUP'

Le Projet du CFA IRISUP

Plan d'actions 2013 - 2017



Préambule

L'ARPAESA, organisme gestionnaire du CFA IRISUP

L'ARPAESA, Association Régionale pour la Promotion de l'Apprentissage dans l'Enseignement Supérieur en Auvergne, créée en 2005 sous l'égide du Conseil Régional d'Auvergne, est née de la volonté de ses 4 membres fondateurs : l'Université d'Auvergne, l'Université Blaise Pascal, la Chambre de Commerce et d'Industrie Région Auvergne et la Manufacture Française des Pneumatiques Michelin. Elle a pour objet de promouvoir, développer et gérer des actions de partenariat entre le monde de l'entreprise et celui de l'enseignement supérieur ayant pour finalité la formation diplômante par la voie de l'apprentissage.

Dans ce cadre, l'ARPAESA a été habilitée par la Région Auvergne à créer et gérer le CFA IRISUP' en 2006. Cette habilitation a été renouvelée à travers la convention 2013-2017.

Le Centre de Formation d'Apprentis IRISUP'

Le CFA IRISUP' est né en 2005 du regroupement de deux CFA existant depuis de nombreuses années, le CS2A et le CFA IRIS.

Le CFA IRISUP' est un CFA « hors murs » ou « en réseau » qui n'accueille pas les apprentis dans ses locaux pour les former mais délègue la mise en œuvre de ses formations à 14 établissements partenaires (Universités, établissements consulaires et écoles) avec lesquels des conventions ont été établies.

Le CFA IRISUP rayonne sur toute l'Auvergne et a la volonté de promouvoir l'apprentissage dans l'enseignement supérieur en Auvergne auprès des jeunes et des entreprises, de rapprocher les responsables de formation des entreprises afin qu'ensemble ils œuvrent au même objectif : s'investir dans la formation de futurs diplômés, leur offrir la possibilité de préparer leur avenir dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.

Le CFA IRISUP' a permis, depuis sa création, une meilleure communication et visibilité de l'offre de formation par apprentissage dans l'enseignement supérieur auprès des jeunes et des entreprises en Auvergne. D'une première promotion 2006 de 433 apprentis, le CFA IRISUP' a compté près de 700 apprentis lors de la dernière promotion 2013, répartis sur 25 formations de l'enseignement supérieur, couvrant trois principaux domaines d'activité (Industrie, Commerce/Management et Administration/Finances), de la licence professionnelle au Master.

Le CFA IRISUP' a la volonté de poursuivre le développement de cette formule d'enseignement originale qui alterne théorie et pratique afin qu'elle perdure et profite aux professionnels de demain dans le cadre du partenariat engagé avec le Conseil Régional d'Auvergne, les établissements universitaires ou grandes écoles, les organismes professionnels et enfin les entreprises.

Présentation du CFA IRISUP'

La mission du CFA IRISUP' est de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes en répondant aux besoins des entreprises en matière de recrutement grâce à une offre de formations adaptée à la réalité du marché de l'emploi.

Véritable interface entre tous les acteurs de l'apprentissage (Universités, Ecoles, Apprentis, Entreprises, Région), le CFA IRISUP' :

- favorise et renforce le recrutement des entreprises et des apprentis à travers la promotion des formations en apprentissage auprès des jeunes, la prospection des entreprises susceptibles de recruter des apprentis, l'aide aux candidats à l'apprentissage dans la constitution de leur dossier.
- harmonise l'offre régionale de formation de niveau supérieur par apprentissage lors des demandes d'ouvertures.
- s'assure de la pertinence et de la cohérence des formations pour des insertions professionnelle pérenne en menant des enquêtes d'insertion à 6 mois auprès des apprentis et de satisfaction auprès des entreprises afin d'en tirer des voies de progrès.
- développe la collaboration avec les partenaires pédagogiques pour un meilleur suivi de la formation des apprentis.
- redistribue les fonds collectés pour assurer un financement suffisant des formations en respectant le souhait des financeurs.

Fonctionnement du CFA IRISUP' :

L'ARPAESA-CFA IRISUP' reste une structure légère comme le recommande ses statuts : 1 directeur bénévole et 2 salariées épaulées par un comptable.

Le CFA IRISUP' est en relation permanente avec chacun des organismes de formation et propose une assistance tout au long du processus.

Durant l'année sont organisés :

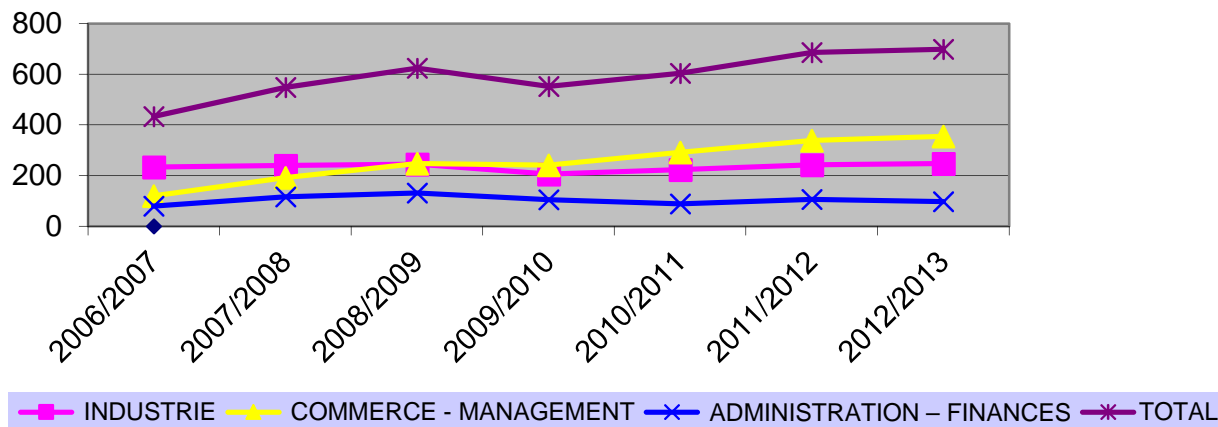
- un Conseil de Perfectionnement qui réunit les principaux acteurs de l'apprentissage (organisations professionnelles des employeurs et des salariés, représentants des partenaires pédagogiques, des apprentis, des entreprises d'accueil...),
- Une commission pour toutes les demandes d'ouverture ou de fermeture de formations,
- Une commission de financement,
- Des comités de liaison pour chaque formation qui permettent d'avoir une vue sur la vie de l'UFA (Unité de Formation par Apprentissage), sa stratégie pédagogique, administrative et financière et sa conformité par rapport à la convention de partenariat signée entre le CFA et son établissement de tutelle.

Le directeur du CFA IRISUP' est par ailleurs membre de la nouvelle association ANASUP, Association Nationale de l'Apprentissage dans le Supérieur. Cette association regroupe les directeurs de la plupart des CFA de l'enseignement supérieur en France.

2007-2012 DEVELOPPEMENT DU CFA IRISUP

Depuis sa création et particulièrement durant la période 2007-2012, le CFA IRISUP' a connu un fort développement, illustré par la progression constante de l'effectif d'apprentis gérés (+ 61% en 7 ans) pour atteindre 699 apprentis inscrits en 2012.

Evolution des effectifs du CFA IRISUP



Formations	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
INDUSTRIE	234	240	245	206	224	242	247
COMMERCE - MANAGEMENT	120	192	248	241	292	338	355
ADMINISTRATION - FINANCES	79	116	131	105	88	106	97
TOTAL	433	548	624	552	604	686	699

Le recrutement des apprentis s'opère au plan national et les entreprises d'accueil sont réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Notre offre de formations est plurisectorielle et couvre des filières très diversifiées (Ressources Humaines, Marketing, Commerce, Logistique, Communication, Finance, Comptabilité, Gestion, Qualité) mais aussi les métiers de l'Industrie (Automatisme industriel, Conception numérique, Usinage, Packaging...). 4 nouvelles formations ont étoffé et diversifié notre offre visant à satisfaire les besoins des entreprises.

A travers l'apprentissage, l'acquisition d'une expérience professionnelle renforce les perspectives d'employabilité et permet une insertion professionnelle rapide et réussie. Le résultat de nos études menées chaque année auprès de nos apprentis sortants atteste de l'effet très favorable de l'apprentissage sur l'insertion professionnelle. Le taux d'insertion des apprentis du CFA IRISUP' en 2013 est de 75% dont 64% en CDI.

Nos partenaires formations à ce jour sont :

- CCI Formation La Pardieu - Clermont-Fd
- Ecole d'Ingénieur VETAGROSUP, Lempdes
- Ecole Supérieure Européenne de Packaging, ESEPAC – Saint-Germain-Laprade
- Ecole Nationale d'Ingénieur de Saint-Etienne, ENISE

- France Business School FBS - Campus de Clermont Fd
- France Business School FBS – Campus de Montluçon
- Institut Européen de la Qualité Totale, IEQT – Vichy
- Institut de Formation aux Affaires et à la Gestion, IFAG – Montluçon
- Lycée La Chartreuse-Paradis – Brives-Charensac
- Université d’Auvergne à Clermont-Fd :
 - IUT de Clermont 1 – Antenne du Puy ;
 - IUT de Clermont 1 – Antenne d’Aurillac ;
 - Ecole Universitaire de Management
- Université Blaise Pascal - Clermont-Fd : UFR Sciences et Technologies ;
- Université Claude Bernard – Lyon1 : IUT Grattes-Ciel de Villeurbanne
- Université Jean Monnet – Saint-Etienne : IUT de Roanne

Le Projet du CFA IRISUP

2013-2017 PHASE DE DEVELOPPEMENT QUALITATIF

Le CFA IRISUP’ a pour ambition de faire de la période 2013 – 2017 une phase de développement qualitatif.

Au regard des orientations voulues et dans le respect des objectifs fixés par la Région dans le cadre de la convention quinquennale 2013 - 2017, le CFA IRISUP’, en partenariat avec toutes les UFA, veut renforcer la qualité de gestion du dispositif de formation sur l’ensemble du fonctionnement, pédagogique, administratif, comptable et financier tout en permettant l’accès du plus grand nombre de jeunes à l’apprentissage en luttant contre toute forme de discrimination.

Le CFA IRISUP’ veut poursuivre son développement autour de 3 axes stratégiques :

1. Qualité :
 Renforcer le suivi de l’apprenti.
 Poursuivre l’audit qualité auprès des UFA.
 Renforcer la qualité de la gestion du dispositif de formation avec la Région.
2. Régulation :
 Poursuivre l’accroissement de l’effectif des apprentis tout en mettant en place une politique d’autorégulation en accord avec les objectifs de la Région.
 Evaluer l’opportunité d’ouverture de nouvelles formations, le maintien de celles existantes.
3. Anticipation :
 Identifier, sonder les besoins des entreprises, les rapprocher des formations existantes.
 Accompagner les UFA dans la création de nouvelles formations nécessaires au développement des entreprises.

Pour ce faire, le CFA se fixe 5 priorités :

1ère priorité: Promouvoir l'accès de l'apprentissage du plus grand nombre

En prévenant et luttant contre tout type de discrimination dans le recrutement des apprentis, cet objectif a pour but de :

- promouvoir, encourager et favoriser l'accès à l'apprentissage au public en situation de handicap.
- s'attacher à ce que les jeunes issus de l'apprentissage ou de milieux défavorisés accèdent à des niveaux de qualification supérieurs par la voie de l'apprentissage.
- s'attacher au respect de la mixité dans le cadre de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Chaque UFA encouragera le recrutement de jeunes issus de parcours atypiques.

Le CFA a d'ores et déjà mis en place un outil d'enquête et d'analyse qui devrait lui permettre d'identifier ces différents profils. Une représentation de chacun des publics ciblés sera regroupée dans un tableau de bord :

1. Taux de jeunes en situation de handicap
2. Taux de femmes et d'hommes qui ont candidaté dans les formations et ceux inscrit au CFA
3. Taux de jeunes issus de l'apprentissage
4. Taux de jeunes issus de formations professionnalisantes (CAP/BEP, BAC PRO, BTS, autres titres professionnels ou équivalents, ...)
5. Taux de jeunes en reprise d'études
6. Taux de jeunes poursuivant ses études dans un tout autre domaine que celui suivi précédemment
7. Taux de jeunes boursiers l'année qui précède l'arrivée au CFA

L'examen de ces taux nous permettra d'identifier les jeunes issus de ces parcours atypiques et le respect de la non-discrimination encouragée lors de ses campagnes de recrutement.

2ème priorité: Assurer la réussite de l'apprenti à travers un suivi renforcé

La mission du CFA IRISUP', par l'intermédiaire des UFA, est d'assurer une bonne coordination entre la formation académique et celle dispensée en entreprise. Pour cela, il est obligatoire de désigner un tuteur enseignant ou parrain qui devra suivre le ou les apprentis que l'UFA lui a désigné(s). En tout début d'année d'apprentissage, ce dernier devra prendre contact avec le maître d'apprentissage en entreprise pour échanger leurs coordonnées respectives.

Le suivi de l'apprenti comprend :

- Une 1ère évaluation : l'entretien d'évaluation individuel dans les deux mois suivant la conclusion du contrat d'apprentissage afin de procéder à une première évaluation du déroulement de la formation et, le cas échéant, d'adapter cette dernière. L'employeur, le maître d'apprentissage, un formateur du centre de formation d'apprentis participent à cet entretien. Un compte-rendu de cet entretien est établi.

- Un accompagnement et un suivi spécifique pour les apprentis issus de parcours atypiques en renforçant le tutorat si nécessaire.
- Un suivi pédagogique de l'apprenti par le responsable de la formation ou son tuteur.
- Un suivi de son assiduité : l'employeur doit être averti des absences justifiées ou non justifiées de son apprenti.
- Un suivi en cours d'année avec l'entreprise, accompagné à chaque fois d'un compte-rendu des actions organisées.
- Un suivi des apprentis en phase de rupture de contrat par des échanges entre le maître d'apprentissage, le tuteur enseignant ou le responsable de la formation et l'apprenti.
- Une aide spécifique aux apprentis dont le contrat est rompu pour rechercher un nouveau employeur ou accomplir toutes formalités afin de bénéficier de l'aide publique.

Les comptes rendus des entretiens et des actions menées avec l'entreprise seront consignés dans le livret d'apprentissage de chaque apprenti. Ces éléments seront mis à disposition de la Région par le CFA IRISUP' qui lui transmettra chaque année un état synthétique à travers les indicateurs suivants :

1. Taux de visites en entreprise
2. Taux d'absentéisme
3. Taux de ruptures et qualification des ruptures
4. Taux de réussite aux examens
5. Taux d'insertion à 7 mois

3ème priorité: Renforcer l'adéquation des formations proposées en quantité et qualité avec le besoin des entreprises

L'avis socio-économique des entreprises doit amener le CFA IRISUP' à évaluer les formations dispensées et mieux répondre aux besoins de ces dernières. Une enquête sera lancée annuellement auprès des entreprises pour recueillir leurs avis et leurs besoins.

L'action doit également s'étendre aux nouvelles demandes d'ouvertures de formation. Depuis déjà deux ans, le CFA IRISUP' invite à sa commission d'ouverture de formation les professionnels du secteur concerné pour avoir leur avis sur l'opportunité d'ouvrir ces formations par apprentissage et enrichir la pertinence des demandes. Les entités devront désormais effectuer un travail de fond avec les professionnels (branches, syndicats, ...) en amont.

L'analyse de ces informations et une action concertée avec les entreprises permettra de mettre en place une politique d'autorégulation du nombre d'apprentis dans chaque formation et une politique d'ouverture de formations en conformité avec les orientations de la Région.

Une synthèse sera présentée chaque année à la Région pour validation à travers les indicateurs suivants :

1. Taux de satisfaction des entreprises pour chacune des formations dispensées
2. Taux de satisfaction globale des entreprises
3. Effectifs apprentis pour chacune des formations dispensées ou demandées en rapport aux besoins exprimés par les entreprises

4ème priorité: Renforcer le contrôle de la gestion

L'information financière transmise par le CFA à la Région ne comporte pas à ce jour de contrôle sur le coût des formations dans les établissements.

Dans un 1er temps, le CFA IRISUP', en collaboration avec les UFA, veut développer une procédure de gestion (voir annexe) afin d'harmoniser les éléments pris en compte par les établissements de formation pour déterminer le coût réel des formations par apprenti. Plusieurs axes apparaissent :

1. **L'apprentissage et les formations autres que l'apprentissage**
 - a. Isoler les charges concernant les non-apprentis dans la comptabilité de l'UFA
 - b. Calculer les charges concernant les apprentis présents aux côtés d'autres publics au sein de sections mixtes sur la base du nombre d'heures-apprentis.
2. **Les charges de la comptabilité générale non reprises en comptabilité analytique (les charges non incorporables)**
 - a. Calculer le coût par apprenti hors charges non incorporables (charges qui ne concernent pas l'activité normale et courante de l'apprentissage et portent soit sur des opérations de gestion, soit sur des opérations en capital, ex : charges exceptionnelles, dotation aux provisions, etc.)
 - b. Etablir une liste des principales charges non incorporables
3. **Les charges non enregistrées dans la comptabilité générale à intégrer en comptabilité analytique (les charges supplétives)**
 - a. Retenir dans le calcul du coût par apprenti les charges supplétives (charges supportées par les organismes gestionnaires ou par diverses structures extérieures mais incombant aux UFA).
 - b. Etablir une liste des charges supplétives.
 - c. Subordonner toute mise à la disposition des UFA de moyens venant de l'extérieur, à la signature d'une convention fixant les conditions et modalités financières.
 - d. Procéder à la valorisation des moyens mis à disposition à titre gratuit selon la méthode la mieux appropriée.
4. **Les charges pouvant être atténuées par certains produits**
 - a. Retenir dans le calcul du coût par apprenti des produits venant en déduction de certaines charges (comptes 791 « transfert de charges », ex : remboursement d'assurances)
 - b. Etablir une liste de produits venant en atténuation de charges.
 - c. Opérer la déduction des charges lors du calcul du coût et non directement dans la comptabilité générale.
 - d. Poursuivre la réflexion sur les ventes de produits et prestations de service afin d'adopter une démarche commune.
5. **Le périmètre des charges de personnel**
 - a. Retenir dans le calcul du coût par apprenti l'ensemble des charges (salaires, charges sociales et fiscales etc.) des personnels salariés du CFA ainsi que des intervenants extérieurs.
 - b. Etablir une liste exhaustive des charges de personnel à intégrer dans le calcul du coût afin de définir un périmètre commun.

6. La ventilation des charges de personnel par formation

- a. Calculer le coût horaire d'enseignement sur la base de la masse salariale brute totale et du nombre total d'heures travaillées.
- b. Procéder à l'affectation des charges directes du personnel enseignant en fonction des seules heures de face à face pédagogique (FFP) c'est-à-dire les heures effectuées par les formateurs en présence directe des apprentis ; ce qui implique de mettre en place les tableaux de suivi horaire permettant de décompter le nombre d'heures de FFP effectuées par sections d'apprentis.
- c. Répartir les charges indirectes du personnel non enseignant entre sections d'apprentis en fonction d'une clé commune, le nombre d'heures-apprentis.

7. L'apprentissage confié par le CFA aux UFA ou à des partenaires extérieurs

- a. Subordonner l'exécution de toute opération confiée aux UFA ou à des partenaires extérieurs à la signature d'une convention fixant notamment les conditions et les modalités financières.
- b. Veiller à ce que les organismes sous-traitants produisent un état détaillé des charges conformément à la nomenclature comptable des CFA.
- c. Répartir dans le compte 611 les charges de sous-traitance autres que le personnel et dans une subdivision spécifique du compte 621 celles charges de personnel.

8. Les effectifs d'apprentis

- a. Retenir dans le calcul du coût par apprenti et pour chaque formation, les effectifs présents au 31 décembre, affectés du coefficient de pondération : 2/3 pour le premier semestre et 1/3 pour le deuxième semestre.

9. Documents financier de liaison CFA IRISUP' / UFA / REGION

Voir en annexe 1, le document « BUDGET 2014.xls »

Dans un 2ème temps, le CFA pourra mettre en place des audits financiers. En effet, sur le rapport d'audit de la Région, il ressort que l'information financière transmise par le CFA IRISUP' ne comporte pas de contrôle dans les établissements de formations. Le commissaire aux comptes du CFA IRISUP' contrôle les comptes du CFA uniquement. Il n'y a pas de vérifications dans les UFA et aucune demande de pièces justificatives sur les comptes financiers.

Ces audits sont nécessaires pour se mettre en conformité avec les demandes de la Région.

5ème priorité: Mieux communiquer

La communication du CFA IRISUP' doit évoluer et suivre sa mouvance dynamique. Le CFA doit être novateur et apporter aux différents acteurs de l'apprentissage des outils de communication performants, dématérialisés et simples d'utilisation. Le CFA IRISUP' doit également progresser dans sa gestion.

Trois priorités de communication s'inscrivent dans la nouvelle politique de développement du CFA IRISUP'.

1. La création d'une plateforme pour optimiser les échanges ouverts à tous les acteurs de l'apprentissage : apprentis, entreprise, établissements de formation, CFA, Région. Ce lieu d'échanges sera porté par le CFA et devra faciliter la gestion et l'accompagnement des apprentis : gestion administrative, suivi pédagogique, échanges de documents...
2. La création d'un livret d'apprentissage électronique pour le CFA IRISUP' intègre pleinement ce phénomène de dématérialisation et de développement durable. Il permettra de faciliter l'homogénéisation des 26 formations très différentes.

Ce livret contiendra :

- Des **informations** pratiques concernant les obligations de chaque acteur de la formation, l'organisation de l'alternance, les modes d'évaluation, la préparation des entretiens.
- Des **supports** permettant de se référer au descriptif du métier préparé et de la mission confiée, de mener à bien et progressivement l'acquisition de nouvelles compétences professionnelles et de noter l'accomplissement des tâches confiées.
- Des **fiches** de suivi et d'évaluation sur lesquelles seront consignées les conclusions des entretiens entre le maître d'apprentissage et l'équipe pédagogique.

Ce sera un outil qui permettra de concrétiser la progression de l'apprenti et remplacera ainsi le livret d'apprentissage papier.

L'intérêt sera double :

- d'une part, il s'agit d'avoir un espace d'échange, de suivi, d'évaluation des apprentis pour les formations qui dépendent du CFA IRISUP'.
- d'autre part, il s'agit de présenter un support unique officiel concentrant toutes les informations sur le déroulement de chaque apprentissage, le contrat pédagogique conclu entre l'apprenti, son employeur, le maître d'apprentissage, l'établissement de formation et le CFA IRISUP'.

3. Renouvellement de nos supports de communication. Plusieurs objectifs doivent être menés en parallèle à notre nouvelle politique du CFA pour la renforcer et créer une ligne dynamique à ses actions.
 - Une nouvelle charte graphique pour toute notre communication : site internet, communication sur les salons, plaquettes, ...
 - Une refonte de notre site internet,
 - Une dynamisation de nos supports.

En synthèse :

Au cours de la période conventionnelle 2013 -2017, le CFA IRISUP' définit ainsi ses engagements autour de l'affirmation d'une politique fondée sur la qualité de ses prestations à destination de ses partenaires pédagogiques et entreprises d'accueil, la qualité du suivi et de l'encadrement des apprentis, la qualité de ses relations avec la Région.

Le Plan d'actions du CFA IRISUP

CALENDRIER DES ACTIONS :

- Octobre 2013 : réunion du bureau en préparation du « dialogue de gestion » avec la Région ;
- De novembre 2013 à mai 2014 : présentation aux comités de liaison de chaque UFA du projet CFA
- Mars 2014 : présentation au CP du projet CFA
- Juillet 2014 : présentation au CA et à l'AGO du projet CFA
- A partir de septembre 2014, mise en place des actions portant sur le projet CFA

Issu d'une démarche de travail impliquant les établissements de formations et la direction du CFA, le projet CFAIRISUP' 2013-2017, partagé avec les UFA, structure la stratégie et l'action du CFA autour de 5 priorités majeures.

ACTIONS P1 : Promouvoir l'accès de l'apprentissage du plus grand nombre

L'accès de l'apprentissage du plus grand nombre est l'objectif commun de la Région, du CFA et des établissements de formation partenaires. C'est répondre à une demande grandissante des jeunes et des entreprises d'apprendre autrement, même pour des formations dans le supérieur. Le but est de développer l'emploi durable.

L'outil qui permettra une progression pour lutter sur toutes les formes de discrimination est le développement d'un tableau de bord. Il sera constitué de l'ensemble des indicateurs définis et d'une procédure d'utilisation des résultats. Il permettra de répondre aux objectifs de management suivants :

- réaliser un diagnostic de la situation pour un état des lieux de départ (novembre 2013),
- communiquer auprès des UFA et des entreprises pour développer et progresser dans le recrutement de ces profils (novembre 2013 à mai 2014),
- informer les jeunes et les entreprises (novembre 2013 à mai 2014).

Le but est de valoriser l'enseignement supérieur par l'apprentissage des jeunes issus de parcours atypiques.

ACTIONS P2 : le suivi de l'apprenti doit assurer sa réussite

Renforcer le suivi de l'apprenti, c'est sécuriser son parcours professionnel. Il faut assurer un accueil de qualité regroupant l'ensemble des acteurs de la formation de l'apprenti. Il faut renforcer le rôle du référent enseignant en développant des outils de suivi. Son rôle est primordial pour assurer la réussite au sens large de l'apprentissage du jeune.

Les actions à mener doivent conforter la bonne pratique déjà réalisée :

- Réaliser un livret d'accueil des nouveaux référents enseignants qui suivent les apprentis afin de leur présenter leur mission auprès des apprentis (avril 2014),
- Mettre un outil moderne donc dématérialisé, facile d'utilisation avec une chronologie du suivi : le livret d'apprentissage électronique (dès novembre 2013 pour une mise en service en septembre 2014),

- Mettre en œuvre des indicateurs qualités de la performance de chaque promotion d'apprenti (taux de visites en entreprise, d'absentéisme, de ruptures, de réussite aux examens, de l'insertion professionnelle, ...) (juillet 2014),

L'amélioration de la qualité renforcera les bonnes pratiques du suivi de l'apprentissage et confortera nos actions menées en favorisant des interventions régulières du référent auprès des maîtres d'apprentissage et des apprentis. Il faut trouver un bon équilibre entre une implication des acteurs du contrat d'apprentissage et une optimisation des moyens à mettre en œuvre pour le suivi dans un laps de temps non extensible des différents protagonistes.

ACTIONS P3 : Renforcer l'adéquation en quantité et qualité des formations proposées avec le besoin des entreprises

Pour être au plus près de la réalité des besoins d'apprentis dans les entreprises pour chaque formation, le CFA devra mettre en place une enquête de satisfaction à réaliser à la fin de chaque contrat. Le recueil des avis et des besoins des entreprises amorcera un travail d'analyse de plusieurs indicateurs qualités (taux d'insertion professionnelle, taux de satisfaction des entreprises). Le CFA IRISUP aura alors un outil pour piloter la validation ou non du quota de chaque formation.

Trois phases à mener :

1. Elaborer une enquête de satisfaction qui s'adresserait aux entreprises accueillant des apprentis (janvier –mars 2014),
2. Recueillir l'avis des entreprises et leurs besoins (juin-octobre 2014),
3. Réaliser un tableau de bord qui permettra de répondre aux attentes de tous pour orienter les évolutions et les effets du fonctionnement de l'apprentissage dans le supérieur (octobre 2014).

ACTIONS P4 : Renforcer le contrôle de la gestion

La comptabilité du CFA doit retracer l'intégralité des opérations réalisées durant une année civile. Tous les documents financiers, budget, comptes financiers et annexes, transmis à la Région doivent être conformes à la présentation analytique établi par cette dernière. Ils doivent impérativement arriver dans un délai imparti. Hors délai, la Région retarderait le versement de la subvention de fonctionnement du CFA et des frais de transport pour les apprentis. La réception des comptes financiers N au 31/03 de l'année civile N+1 conditionne ce versement par la Région Auvergne.

Les actions à mener pour une optimisation de l'analyse de gestion sont :

- Analyser les demandes de la Région et voir la conformité des transmissions déjà réalisées par le CFA par rapport aux exigences régionales (septembre 2013),
- Déterminer les écarts, les analyser et les corriger (octobre – novembre 2013),
- Développer une procédure de gestion dans le seul but d'harmoniser les éléments pris en compte pour l'établissement du coût réel des formations (décembre 2013 – janvier 2014),
- Renforcer le contrôle financier dans les établissements de tutelle des formations (à partir de novembre 2014).

ACTIONS P5 : Mieux communiquer

Trois priorités qui se déclinent et se développent en parallèle.

1. Mettre en place une plateforme ou portail extranet afin de structurer, d'optimiser et d'uniformiser la gestion et la communication entre tous les acteurs de l'apprentissage. Ce

doit être un outil simple avec une ergonomie réussie pour être efficace et donner pleinement satisfaction à l'utilisateur. Cette plateforme doit être utile, facilement utilisable pour informer vite et bien un large public.

Actions pour la mise en place de cette plateforme dès septembre 2014 :

- Réaliser un cahier des charges qui liste les besoins, les utilisateurs avec leurs privilèges et la finalité de cette plateforme (octobre 2013-décembre 2013) ;
- Faire un appel d'offres (janvier et février 2014),
- Arrêter un projet pour la mettre en place (mars 2014),
- Tester la plateforme et mise en service pour septembre 2014.

2. Avec l'essor du CFA, qui entraîne sa structuration, les acteurs de ce dispositif doivent poursuivre le développement de nouveaux outils du suivi.

Un des enjeux est donc la structuration du livret électronique pour toutes nos formations.

Actions menées en parallèle de la plateforme :

- Mettre en place une démarche de benchmark auprès d'autres CFA (octobre 2013-décembre 2013),
- Se rapprocher de la Région pour connaître leur orientation sur ce sujet (janvier 2014),
- Faire un appel d'offres (janvier et février 2014),
- Arrêter un projet pour le mettre en place (mars 2014),
- Tester le livret et mise en service pour septembre 2014.

3. En parallèle de la mise en place du livret d'apprentissage pour toutes nos formations, le CFA conduira plusieurs actions pour renforcer sa communication dans le 4^{ème} trimestre 2013 :

- Révision de la charte graphique (novembre- décembre 2013),
- Refonte du site internet (1^{er} et 2nd trimestre 2014),
- Renouvellement du stand du CFA (septembre 2014),
- Rafraîchir les plaquettes du CFA (septembre 2014).

L'objectif est de mettre en valeur l'apprentissage dans l'enseignement supérieur et continuer d'assurer une communication active (plaquette, forums, mailing, ...) auprès des écoles, des entreprises, des collectivités, ... et ce en lien avec les actions régionales.